



Foto: Marion Girod

Der SFV sieht seine Rolle darin, das Bewusstsein für die grosse Bedeutung von Nichtholzgütern und -leistungen zu stärken. Es gilt zu erkennen, welche Nichtholzgüter und -leistungen überhaupt bestehen und wie diese vermarktet werden können. Bei den Rahmenbedingungen für deren Inwertsetzung dürfte der Forstdienst eine zentrale Rolle spielen. Die eigentliche Vermarktung soll jedoch Sache des jeweiligen Waldeigentümers und der Waldeigentümergeverbeinde sein.

Rollenklärungen



Foto: Barbara Allgaier Leuch

Aufgrund der Geschichte hat die Schweiz eine vergleichsweise strenge Waldgesetzgebung mit weitreichenden staatlichen Kompetenzen. Die Rechte des Waldeigentümers sind dementsprechend eingeschränkt. Dem Forstdienst ist traditionell eine starke Rolle als Hüter der Walderhaltung und als Treuhänder des Waldes zugeordnet. In den letzten zehn Jahren wurden verschiedene Forstdienste reorganisiert. Aktuell werden die Aufgaben zwischen Bund und Kantonen aufgrund der Neugestaltung des Finanzausgleichs (NFA) neu geordnet. Dabei wird die Rolle der Kantone gegenüber dem Bund wesentlich gestärkt.

Der SFV ist der Auffassung, dass die bis jetzt erfolgten Rollenklärungen zweifellos gross waren. Im Zuge des NFA müssen aber noch weitere Klärungen folgen. Dabei sollen die Kantone den gewonnenen Spielraum nutzen und auf ihre Verhältnisse abgestimmte Lösungen entwickeln. Aus Sicht des SFV gilt es, die Zusammenarbeit und Aufgabenteilung zwischen Waldbehörden und anderen raum- und umweltbezogenen Behörden weiterzuentwickeln, die Eigenverantwortlichkeit der Waldeigentümer zu verbessern und das Verhältnis zwischen Waldeigentümern und den kantonalen Forstdiensten sowie freiberuflich tätigen Dienstleistern (z.B. Ingenieurbüro, Vermarktungsorganisation, Forstunternehmer) zu klären.

Der SFV will in diesem Zusammenhang das Problembewusstsein schärfen und zu einer fachgerechten und sachlichen Diskussion beitragen. Es liegt dann aber in der Verantwortung der jeweiligen Entscheidungsträger, angepasste Lösungen zu definieren. ■

Programme de politique forestière de la Société forestière suisse

De grands défis attendent la forêt et la branche forestière ces prochaines années. La Société forestière suisse (SFS) veut contribuer, sous une forme adéquate, à maîtriser ces défis. A cet effet, elle a élaboré le présent programme de politique forestière qui comporte six thèmes principaux qu'elle désire approfondir ces prochaines années, afin de fixer des priorités pour sa propre activité. Avec ce programme de politique forestière, la SFS veut motiver ses membres et les autres acteurs de la branche forestière en vue des débats sur les questions soulevées, contribuer à une discussion concrète permettant de se faire une opinion et de proposer des solutions, ainsi qu'à mettre en évidence les principaux besoins d'agir à moyen et à long terme.

La publication du programme de politique forestière ouvre la discussion au sein de la SFS. Tous ceux qui se sentent interpellés par les thèmes formulés sont invités à se manifester. La SFS organisera régulièrement des manifestations offrant l'occasion de discuter des questions profession-

nelles, par exemple les Débats SFS et les séminaires dans le cadre des assemblées annuelles.

Les grandes lignes du programme de politique forestière ont été élaborées lors du colloque du comité des 9 et 10 juillet 2008. Il a été complété et perfectionné sous sa forme actuelle sur la base des résultats de la conférence ouverte tenue à l'occasion de l'Assemblée annuelle du 28 août 2008 à Lucerne, ainsi que des discussions approfondies au sein du comité élargi et du comité.

Développement de la politique de l'aire forestière



Photo: Barbara Allgaier Leuch

La politique de conservation des forêts, qui reposait sur la notion dynamique de la forêt, l'interdiction de défricher et l'obligation de reboiser, a été couronnée de succès au cours des dernières décennies. Elle a cependant atteint ses limites aujourd'hui pour des raisons très différentes selon les régions. Ainsi, par exemple, la gestion des surfaces en cours d'afforestation naturelle ou la stricte application de l'interdiction de défricher suscitent toujours davantage de discussions dans les régions où le taux de boisement est élevé. Dans les zones proches des agglomérations en revanche, il est quasiment impossible de trouver des surfaces pour la compensation de défrichements éventuels. En outre, le fait que le développement des localités se fasse aux dépens de terres agricoles productives alors que la forêt est quasiment intouchable dérange certains milieux. Ces développements soulèvent de nombreuses questions au niveau de la politique forestière en relation avec l'aménagement du territoire et la politique agricole.

La SFS est d'avis que la politique de conservation de la forêt pratiquée

jusqu'ici a fait ses preuves et ne doit pas être abandonnée sans nécessité et sans un remplacement efficace. Cependant, elle considère qu'au vu de l'évolution esquissée, certains instruments d'application de la conservation des forêts doivent être revus et mieux adaptés aux conditions actuelles de la Suisse.

La SFS désire contribuer de manière déterminante au développement d'outils de conservation de la forêt mieux adaptés aux conditions actuelles. A cet effet, elle veut rassembler et développer des ébauches de solutions et les mettre à discussion. Pour faciliter la concrétisation d'instruments adéquats, elle participe activement à la formation de l'opinion et aux éventuels processus législatifs. Dans ce contexte, elle examine la possibilité de partenariats stratégiques avec d'autres organisations.

Traitement de perturbations étendues et changements climatiques

La forêt suisse a été touchée par des perturbations croissantes au cours de ces dernières décennies. Les périodes de sécheresse et les ouragans plus fréquents, prévus suite aux changements climatiques, et les attaques de ravageurs qu'ils favorisent entraîneront des dérangements de plus grande ampleur encore. L'évolution du climat (augmentation de la température, modification du régime des précipitations) entraîne à elle seule de grands changements dans la forêt suisse. Les répercussions des changements climatiques sur nos écosystèmes forestiers ne sont pas encore connues dans les détails. Les conséquences à long terme des décisions sylvicoles, la croissance plutôt lente de la forêt et la rapidité des changements climatiques soulèvent des questions fondamentales.

La SFS est d'avis qu'il faut répondre de manière proactive aux modifications attendues malgré toutes les incertitudes. Le principal défi consiste à développer des stratégies adéquates pour pouvoir tenir compte dès aujourd'hui des conséquences potentielles des changements climatiques sur le quotidien forestier. Dans ce contexte, le rajeunissement des forêts et l'influence du gibier requièrent une attention particulière.



Photo: Pierre Mollet

La SFS voit son rôle principalement dans les échanges de connaissances. Ainsi, les groupes de travail et le *Journal forestier suisse* doivent contribuer à ce que les questions importantes en relation avec les changements climatiques et les perturbations étendues soient abordées et que les connaissances acquises par la recherche et leurs applications pratiques soient diffusées, discutées et utilisées. De plus, la SFS s'engage pour que les coûts de la recherche sur les changements climatiques et ceux des mesures nécessaires pour y adapter la forêt et en limiter les conséquences soient couverts, dans une large mesure, par ceux qui en sont responsables et par les pouvoirs publics.

Gestion de la ressource bois

Le bois est un matériau aux utilisations multiples. D'autre part, comme il est renouvelable, il possède un potentiel important dans l'approvisionnement futur en matière première. Actuellement, il serait possible d'exploiter nettement plus de bois dans les forêts suisses sans contrevenir au principe du rendement soutenu. Cependant, comme les besoins de la société envers des bases d'existence naturelles intactes, la sécurité et la santé augmentent, les conflits d'intérêts entre une exploitation accrue de bois et les autres utilisations de la forêt sont programmés. Toute une série de questions se posent au sujet de la forêt suisse et de l'exploitation du bois, par exemple: à combien se monte le potentiel durable d'exploitation du bois de la forêt suisse? Quelles essences et quels assortiments seront produits à l'avenir? Que faut-il faire pour pouvoir les commercialiser judicieusement (p.ex. possibilités de valorisation des feuillus; ajout de valeur élevé, si possible en cascade)? De nouvel-

les formes d'exploitation (p.ex. cultures) sont-elles nécessaires pour être en mesure de couvrir les besoins en bois? Comment peut-on créer la confiance de la population vis-à-vis d'une exploitation plus intensive du bois? Que faut-il faire, à quoi faut-il renoncer pour que les générations futures conservent une marge de manœuvre aussi grande que possible dans le traitement de la forêt?

La SFS est d'avis que l'exploitation du bois devrait être intensifiée, tout en respectant les principes du rendement soutenu (développement durable) et de la sylviculture proche de la nature. Les périodes de production étant très longues en forêt, une vision à long terme est indispensable. En conséquence, une intensification des exploitations doit s'envisager sur le long terme et se planifier sur des bases d'aménagement. En ce sens, la SFS salue la politique de la ressource bois récemment adoptée par la Confédération, de même que le plan d'action qui y est lié.



Photo: Karin Allenspach

La SFS veut soutenir activement la Confédération dans la mise en œuvre de la politique de la ressource bois. A cet effet, elle va examiner un choix de questions sous différents aspects et participer à des discussions techniques.

Biodiversité en forêt

La forêt constitue de loin l'habitat le plus répandu et le plus riche en espèces de Suisse. Elle abrite quelque 32 000 des 50 000 espèces de champignons, plantes et animaux connus dans notre pays. Bien qu'il s'agisse d'un habitat d'aspect naturel, il y a des lacunes au niveau de la protection de la biodiversité. Ces lacunes résultent avant tout de changements qualitatifs et structurels, de la gestion ou

de modifications dans la forme d'exploitation. L'intensification visée de l'exploitation de la forêt suisse, les changements climatiques et la propagation d'espèces envahissantes, étrangères à la région, constituent des défis supplémentaires pour maintenir et favoriser la biodiversité dans la forêt suisse.



Photo: Karin Allenspach

La SFS est d'avis que l'importance particulière de la forêt suisse pour la biodiversité entraîne une grande responsabilité. C'est pourquoi la gestion de la forêt devra continuer de se faire de manière proche de la nature. En relation avec la biodiversité, il s'agit avant tout de définir quelle proportion de la forêt doit être gérée en priorité selon des points de vue biologiques et de protection de la nature, quelles sont les espèces et les biocénoses à favoriser en premier et comment les intérêts biologiques et de protection de la nature doivent être harmonisés avec les autres intérêts à la forêt. La SFS salue donc le fait que la Confédération ait entrepris de définir une stratégie nationale de la biodiversité. Elle s'attend à ce que les professionnels de la forêt soient appelés à participer de manière déterminante à son élaboration.

La SFS veut contribuer à ce que la biodiversité soit prise en considération de manière appropriée dans la gestion des forêts. Pour cela, il faut définir des objectifs clairs, connaître des mesures efficaces, les intégrer dans la planification et les mettre en œuvre dans la gestion forestière. A cet effet, elle participera à des discussions techniques et favorisera le perfectionnement professionnel.

Emergence des produits non-bois

La forêt suisse revêt une grande importance économique. Les propriétaires fores-

tiers fournissent de multiples prestations en faveur de la collectivité en soignant leurs forêts et en entretenant l'infrastructure qui y est liée. Ils couvrent les coûts qui en découlent par les recettes de la vente des bois, par des indemnités et des aides financières, ainsi que, et en particulier, par leurs propres contributions. Ces dernières années, les propriétaires forestiers ont pu vendre davantage de biens et services qui ne consistent pas directement en produits du bois («non-bois»; p.ex. conservation de surfaces de forêts écologiquement précieuses par le biais d'écosponsoring, indemnités pour un entretien de qualité des routes forestières en faveur des personnes en quête de détente). Les prix quelque peu plus élevés du bois depuis 2006 ont à nouveau freiné cette tendance.

La SFS est d'avis que l'importance des biens et services non-bois va augmenter à l'avenir et que leur production et commercialisation professionnelles est judicieuse pour les propriétaires forestiers. Comme l'attribution des droits de disposition s'avère importante dans ce contexte, la SFS constate un besoin d'action politique.

La SFS voit son rôle dans le renforcement de la conscience de l'importance des biens et services non-bois. Il s'agit de recenser les biens et services non-bois et de définir de quelle manière ils peuvent être commercialisés. Le service forestier devrait jouer un rôle capital dans la création des conditions cadres nécessaires à leur mise en valeur. La commercialisation proprement dite doit toutefois rester du ressort des propriétaires de forêts concernés et de leurs associations.



Photo: Barbara Allgaier Leuch

Clarification des rôles

Pour des raisons historiques, la Suisse possède une législation forestière comparati-

vement stricte, avec des compétences étatiques étendues. Les droits du propriétaire de forêt sont, en conséquence, limités. Un rôle important est traditionnellement dévolu au service forestier en tant que responsable de la conservation et gestionnaire des forêts. Au cours des dix dernières années, plusieurs services forestiers ont été réorganisés. Actuellement, la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est revue sur la base de la réforme de la péréquation financière (RPT). Le rôle des cantons s'en trouve nettement renforcé par rapport à celui de la Confédération.



Photo: Pierre Mollet

La SFS est d'avis que les clarifications des rôles effectuées jusqu'ici ont été importantes, mais que d'autres doivent encore être réalisées dans la foulée de la RPT. Les cantons doivent mettre à profit la marge de manœuvre qu'ils ont acquise pour développer des solutions adaptées à leurs conditions particulières. Dans l'optique de la SFS, il s'agit de poursuivre le développement de la collaboration et de la répartition des tâches entre les autorités forestières et les autres autorités responsables du territoire et de l'environnement. En outre, il faut accroître la responsabilité propre des propriétaires forestiers et clarifier les relations entre les propriétaires forestiers d'une part et les services forestiers cantonaux et les professionnels indépendants (p.ex. bureaux d'ingénieurs, organisations de commercialisation, entrepreneurs forestiers) d'autre part.

Dans ce contexte, la SFS veut renforcer la conscience des problèmes et contribuer à une discussion factuelle et professionnelle. Il appartient toutefois aux décideurs concernés d'élaborer des solutions adéquates. ■